

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le mardi 28 octobre 2014

Vigilance clowns agressifs

« Signalez la présence d'un clown agressif, en composant le 17 ou le 112 »

Depuis mi-octobre, des clowns menaçants ont suscité l'émoi de la population et engendré une recrudescence des appels aux forces de l'ordre.

À l'approche d'Halloween et pour décourager ceux qui seraient tentés par ce phénomène, nous rappelons que ces agissements consistant à menacer autrui sur la voie publique avec une arme (quand bien même elle serait factice) tout en ayant le visage dissimulé constitue un délit susceptible de faire l'objet de poursuites pénales. Ce délit est en effet puni d'une peine d'emprisonnement et d'une amende. La dissimulation du visage sur la voie publique est quant à elle passible d'une contravention. Un jeune homme âgé de 19 ans vient ainsi d'être condamné par le tribunal correctionnel de Béthune à six mois de prison avec sursis pour avoir menacé des passants déguisé en clown.

Afin d'anticiper ces types d'agissements, les forces de l'ordre vont opérer une veille attentive sur les réseaux sociaux ces prochains jours et jusqu'à la période d'Halloween. Nous appelons aussi les parents à rester vigilants sur le comportement de leurs enfants.

CONDUITE A TENIR:

- Soyez responsables, ne relayez pas ce phénomène sur les réseaux sociaux (parents, sensibilisez vos enfants aux risques que cela comporte)
- En cas de doute, composez immédiatement le 17 ou le 112.

